

Merci de faire lire  
le règlement à  
votre enfant



# RÈGLEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Extrait du règlement du Département de la Gironde approuvé par l'assemblée délibérante et applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

LA RÉGION DÉLÈGUE SA COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU QUI EN EST L'ORGANISATEUR SECONDAIRE LOCAL.

## ► EN ATTENDANT LE CAR

- Être à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car.
- Attendre en retrait sur le bas-côté.

## ► À L'ARRIVÉE DU CAR

- Attendre l'arrêt complet du car avant de s'en approcher.
- Présenter sa carte de transport scolaire au conducteur lors de la montée dans le car et le saluer.
- S'asseoir et ranger les sacs, les cartables pour laisser libre le couloir ainsi que les accès de secours.
- Attacher sa ceinture de sécurité sous peine d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe : 135 €.

## ► PENDANT LE TRAJET

- Rester assis à sa place et se tenir correctement.
- Ne pas manipuler les dispositifs d'ouverture des portes, des fenêtres ou de secours.
- Ne pas fumer, ni boire, ni manger.

## ► APRÈS ÊTRE DESCENDU DU CAR

- Il faut voir et être vu avant de s'engager sur la chaussée.

**Il est strictement interdit d'introduire des objets dangereux ou tranchants, des substances prohibées. Le conducteur peut interdire l'accès au car à tout élève dont il juge le comportement dangereux.**

Un élève ne peut emprunter un autre circuit que celui mentionné sur sa carte SANS autorisation de la Communauté de Communes de Montesquieu au préalable (et non celle des parents) !

L'élève, en s'inscrivant au transport scolaire, s'engage :

- à respecter ce règlement,
- à signer la carte de transport qui atteste que l'élève a bien lu le règlement.

**TOUTE détérioration commise par l'élève à l'intérieur d'un car affecté au transport scolaire ENGAGE LA RESPONSABILITÉ DE SES PARENTS.**

## INFO PARENTS

Des actions de prévention sécurité routière sont organisées durant l'année scolaire : informations et exercices de mise en situation réelle.



[www.cc-montesquieu.fr](http://www.cc-montesquieu.fr)

Le manquement à ces règles peut  
entraîner des sanctions allant  
jusqu'à l'exclusion